

Conseil Municipal d'Avançon
Compte rendu de la séance du 30 Mars 2012

Président : Mr Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Mrs Thierry BOREL, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Joseph LESBROS, Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS
Mmes Carole TASSET, Nathalie GIAIME

Membres présents de la commission du budget :

Mr Denis MARCHAND

Excusés : Mme Gisèle BERTRAND,

Mrs Laurent BOREL ET Jérôme DISDIER

La séance est ouverte à 20h10.

Approbation du Compte rendu de la séance du 15 Mars 2012 à l'unanimité.

Mr Maurel remarque que, lors du conseil municipal du 15/03/2012, il a été décidé de la vente à la CCVA (Communauté des communes de la Vallée de l'Avance) d'un terrain communal adjacent à la déchetterie intercommunale.

Mr Maurel a fait parvenir un courriel à la commune d'Avançon, la CCVA et la préfecture des Hautes Alpes : il y fait part des nuisances sonores (mouvements de camions et engins de travaux en dehors des heures d'ouverture, broyages des déchets verts) et olfactives (fermentation du compost), de la nécessité de nettoyer les emballages plastiques à l'extérieur de la déchetterie.

Il rappelle que la déchetterie devrait être située à au moins 200 mètres des habitations.

En réponse à ce courriel, Mme SACCO, Chef du Bureau du Développement durable et des affaires juridiques de la préfecture 05, informe Mr Maurel qu'elle saisit les services de l'agence régionale de la santé (ARS) et de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) de la réclamation, ainsi que le président de la CCVA.

Mr Maurel s'étonne du prix du terrain demandé à la CCVA, alors que la commune lui avait proposé la vente de terrain voisin de sa propriété au prix du terrain constructible. Il souhaiterait donc aborder dans les questions diverses sa demande d'achat de terrain au prix fixé, soit 1€/m².

Mr Nicolas demande si la CCVA a répondu. Il précise que la commune n'avait pas désiré vendre les terrains à Mr Maurel puisqu'à l'époque, la CCVA avait un projet de zone d'activité sur les terrains dont l'achat était souhaité par Mr Maurel. Mr Nicolas dispose d'un document fourni par la CCVA qui fait mention d'une distance minimale de 2 mètres entre la déchetterie et les limites de propriétés.

Mr Maurel dit que la déchetterie prévoyait le stockage de déchets verts, pas le compostage. Il cite un arrêté relatif au stockage des déchets non dangereux (du

09/09/1997) alors que le texte de loi détenu par Mr Nicolas est daté du 02/04/1997.

Mr Maurel regrette le vote à l'unanimité pour la proposition de prix de vente de 1€/m² pour la parcelle de 3600 m² adjacente à la déchetterie. Ce point n'était pas au programme puisqu'abordé en questions diverses et ses consignes de vote n'avaient pas été données à Mr Eyraud, détenteur du Pouvoir de Mr Maurel, absent.

Mr Nicolas demande à Mr Maurel de lui signaler les mouvements de camions en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

Mr Maurel signale que si la parcelle est dallée, la production de LIXIVIA (liquide issu du compost) doit faire l'objet d'un traitement. Mr Nicolas rappelle que la déchetterie est sous la compétence de la CCVA.

Suite à ce débat, Mr Nicolas s'engage à organiser dans les meilleurs délais une réunion du conseil municipal avec le président et la direction de la CCVA, au sujet de la déchetterie. Il souhaite vivement la présence de l'ensemble des membres du conseil municipal.

1- Vote des comptes de gestion 2011 – M 49 & M14

Monsieur NICOLAS donne la parole à Mme MAIRE Marie Claire qui présente les comptes administratifs en accord avec les comptes de gestion de l'année 2011.

Compte Administratif M 49 : eau et assainissement

- Section d'exploitation :
 - o Recettes de l'exercice : 68 320.42 €
 - o Dépenses de l'exercice : 62 221.61 €
- Section d'investissement :
 - o Recettes de l'exercice : 122 577.95 €
 - o Dépenses de l'exercice : 26 896.03 €

Résultat de clôture 2011 M49 :

Investissement	+ 198 921.89 €
Fonctionnement	+ 6 098.81 €

En l'absence du maire : **vote à l'unanimité (8/8)**

Compte Administratif M14 : Budget principal

- Section de fonctionnement :
 - o Recettes de l'exercice : 261 486.59 €
 - o Dépenses de l'exercice : 225 995.88 €
- Section d'investissement :
 - o Recettes de l'exercice : 226 122.71 €
 - o Dépenses de l'exercice : 263 935.23 €

Résultat de clôture 2011 M14 :

Investissement	+ 170 329.49 €
Fonctionnement	+ 72 311.71 €

En l'absence du maire : **vote à l'unanimité (8/8)**

2- Vote des comptes de gestion 2011 – M 49 & M14

Les chiffres des comptes de gestion 2011 M49 & M14 sont les mêmes que les comptes administratifs 2011 M49 & M14

Les comptes de gestion 2011 M49 et M14 sont approuvés à l'unanimité. (9/9)

3- Affectation du résultat

- L'excédent de résultat de fonctionnement eau et assainissement (M49) de 6 098.81 € est reporté sur la section investissement.

Vote à l'unanimité (9/9)

- L'excédent de résultat de fonctionnement budget principal (M14) de 72 311.71 € est reporté sur la section d'investissement.

Vote à l'unanimité (9/9)

4- Vote des budgets primitifs 2012 - M14 et M49

Budget primitif M 49

Dépenses et recettes de fonctionnement : 70 130 €

Dépenses et recettes d'investissements (tableau ci dessous)

Dépenses		Recettes	
Source du Cousserous	10 000	Subvention Cousserous	6 000
Travaux eau/assainissement au Village	197 751	Solde fonctionnement 2011	6 098
Amortissement subvention	22 130	Solde investissement 2011	198 921
		Amortissement travaux	18 862
TOTAL	229 881	TOTAL	229 881

Vote à l'unanimité (9/9)

Budget primitif M 14

Dépenses et recettes de fonctionnement : 248 873 €

Dépenses et recettes d'investissements (tableau ci dessous)

DEPENSES		RECETTES	
Caution	2 000	Caution	1 000
		FCTVA	38 800
		Taxe urbanisme	2 500
		Excédent 2011 investissement	170 329
		Excédent 2011 Fonctionnement	72 311
		Amortissement subvention	9 400

Enfouissement lignes les santons	124 765	Enfouissement lignes les santons	23 100
		Chemins ruraux 2011	15 000
Chemins ruraux 2012	40 000		
Carte Communale	11 000		
Voirie communale 2012	74 675		
Sableuse tracteur	15 000	Subvention Sableuse tracteur	15 000
Travaux extérieur église	80 000		
TOTAL	347 440	TOTAL	347 440

Vote à l'unanimité (9/9)**5- Questions diverses**

- Bureau de vote 22/04/2012 et 06/05/2012 : établissement de l'emploi du temps pour permanence du bureau de vote lors des deux tours des élections présidentielles.
- Information : inauguration de l'église en présence de Mgr Di Falco le 29/04/2012.
- La commission des travaux devra se réunir pour établir le programme de réfection des voiries et chemins communaux.

La séance est levée à 21h40.